



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du Cabinet – bureau des sécurités – pôle ordre public
Affaire suivie par : Alséna POYVRE
Tél. : 05-49-08-68-12
Adresse mail : alsena.poyvre@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 16 avril 2020

Monsieur le président,

Par correspondance du 14 avril 2020, vous appelez mon attention sur les mesures sanitaires pour les citoyens itinérants dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19.

Des mesures de confinement et de restriction des déplacements de l'ensemble de la population y compris de la population itinérante ont été mises en œuvre depuis le 17 mars dernier.

Dans ce cadre, les gens du voyage présents sur le département font l'objet d'un suivi sanitaire particulier.

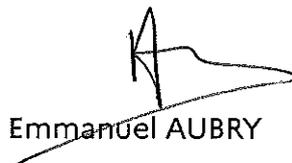
En effet, les services de l'État en lien avec les collectivités territoriales et l'agence régionale de santé ont mis en œuvre un plan d'actions avec notamment l'organisation de visite d'un binôme médecin et infirmier sur chaque site répertorié et quelque soit la nature de l'occupation.

Dans le cadre de ces visites, ont été rappelés les gestes de prévention pour éviter la propagation du virus ainsi que les mesures de confinement et l'interdiction des déplacements.

Une première évaluation sanitaire des familles présentes dans le département a ainsi été effectuée et elle ne montre aucune problématique sanitaire particulière.

Je puis vous assurer que je porte une attention toute particulière à la communauté des gens du voyage et reste très vigilant quant aux possibles cas de contamination qui pourraient être éventuellement diagnostiqués.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.


Emmanuel AUBRY

Monsieur le président
Observatoire pour les droits des citoyens Itinérants
c/o VoxPublic
21 ter rue Voltaire
75011 PARIS

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSEE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE A L'ADRESSE SUIVANTE :
MONSIEUR LE PRÉFET DES DEUX-SÈVRES – BP 70000 – 79099 NIORT CEDEX 09
Internet : www.deux-sevres.gouv.fr